

A retenir

Cicadelle de la flavescence dorée	Date du 1^{er} traitement obligatoire du 28 mai au 12 juin
Mildiou	La maladie progresse. Le niveau de risque augmente toujours
Oïdium	Période de forte sensibilité

PLUVIOMETRIE

Vignoble régional

Tableau des hauteurs de pluies du 21 au 27 mai

		21-mai	22-mai	23-mai	24-mai	25-mai	26-mai	27-mai
Pyrénées-Orientales	ESTAGEL	0	0	0	0	0	0,1	5,4
	LAROQUE DES ALBERES	0	3,3	4,8	0	1,5	2,6	0
	PIA	0,1	5,7	0	0	2,7	2,7	0,4
Aude	ALAIGNE	0	0	0	0	0	0	0
	LEZIGNAN	0	0	0	0	0,7	0,7	0,2
	NARBONNE	0	0	0	0	0,1	0,1	0,7
Hérault	POUZOLLES	0	40,2	0,7	0	0,1	0,1	1,2
	PUISSERGUIER	0	0,7	5,6	0	0,5	0,4	0,5
	VALFLAUNES	0	64,8	8	0	1	1,9	1,2
Gard	CHUSCLAN	7,2	1,7	1,6	0	0	0	0,8
	SAINT GILLES	0	1,2	0	0	0	0,4	4,6
	VILLEVIEILLE	0	7,7	2,4	0	0,2	0,6	0,9



Directeur de publication

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie
BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-
Delay, Fabrice Guillois,
Emilie Teyssot,
Laure Lagarrigue, Christel
Chevrier

Crédit photos :

Groupe Chambre, Groupe
Guide des Vignobles Rhône
-Méditerranée

STADES PHENOLOGIQUES

Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient essentiellement de « huit - neuf feuilles » (stade 16 ou BBCH 56) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à « pleine floraison » (stade I ou 23 ou BBCH 65) pour les cépages et/ou les situations précoces.

Les stades phénologiques les plus rencontrés varient de « boutons floraux séparés » (stade H, 17 ou BBCH 57) à « tout début de la floraison, chute des premiers capuchons floraux » (stade 19 ou BBCH 61).



Floraison (stade I ou 23 ou BBCH 65)



Nouaison (stade J ou 27 ou BBCH 71)

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE



Cicadelle *Scaphoideus titanus* de stade L1

Vignoble régional

De nouvelles larves (L1- L2) de cicadelle vectrice de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus*, sont observées.

Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, la date du 1^{er} traitement obligatoire est fixée dans la période du 28 mai au 12 juin.

La liste des communes concernées est donnée dans l'arrêté préfectoral consultable en mairie. Un avis de traitement correspondant est affiché en mairie, caves coopératives, distributeurs...

Cas particulier :

- certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide.

Estimation du risque

« Le phytoplasme de la flavescence dorée est un organisme réglementé inscrit sur la liste des dangers sanitaire de niveau 1.

1° Les dangers sanitaires de première catégorie sont ceux qui étant de nature, par leur nouveauté, leur apparition ou persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative. »

MILDIOU

Vignoble régional

Symptômes en progression et risque en augmentation.

Aude

Le nombre de parcelles affectées augmente de façon très importante. Toutes les zones du département sont concernées par cette hausse du risque. Les niveaux de dégât sont très hétérogènes mais peuvent parfois atteindre 30 % des feuilles affectées et 10 % des grappes (localement sur le Minervois et le Narbonnais).



D'après la modélisation arrêtée au 27 mai (Potentiel Système), les précipitations enregistrées entre le 19 et 27 mai, même si elles n'ont pas été importantes (< 10 mm), ont engendré de nouvelles contaminations en toutes zones. Après une semaine de stagnation, le risque repart à la hausse pour devenir fort à très fort.

Toute pluie supérieure à 3 mm est susceptible de générer de nouvelles contaminations et ce, en toutes situations.

Gard

Depuis la semaine dernière, la situation a encore évolué défavorablement avec un pourcentage de parcelles présentant des symptômes en augmentation et des parcelles dans lesquelles le nombre de taches et d'inflorescences touchées est préoccupant pour une fin mai. Les contaminations issues des orages du 20 au 22 mai et à fortiori ceux d'hier 28 mai sont encore en cours d'incubation et devraient s'extérioriser à partir du milieu de cette semaine.

La fréquence des parcelles touchées demeure toujours plus importante dans la partie sud et ouest du département que dans la partie plus au nord : Costières, Plaine Littorale et Sables, certaines zones de la Basse Vallée du Rhône, Sommiérois, Salavès... Dans ces secteurs-là, on commence à trouver des parcelles avec presque toutes les souches touchées.

Dans le reste du département (Bassin Alésien, Uzège, Vallée du Rhône Nord), des symptômes (foyers primaires et repiquages) sont plus fréquemment trouvés depuis cette semaine.

En plus des taches sur feuilles, un nombre croissant d'inflorescences est touché.

D'après la modélisation (Potentiel Système) arrêtée au 27 mai, tous les épisodes pluvieux depuis le 20 mai ont engendré des contaminations sur le département. Le niveau de risque a encore augmenté depuis la semaine dernière et est passé de fort à très fort sur l'ensemble du territoire, sauf pour le sud de la Vallée du Rhône où le risque passe à fort. Compte tenu du niveau de risque, chaque pluie annoncée sera contaminante sur l'ensemble du département.

Hérault

De nouveaux symptômes (foyers primaires et repiquages) sont observés sur feuilles dans toutes les unités agroclimatiques. **Le nombre de parcelles concernées est important à ce jour et est toujours en augmentation.**

A titre indicatif, 69 % des parcelles du réseau d'observations départemental visitées ce début de semaine (environ 70 parcelles) sont concernées par la maladie.

Les comptages réalisés sur feuilles dans ces parcelles donnent la répartition suivante :

- 23 % des parcelles touchées ont moins de 1 tache /100 ceps,
- 52 % des parcelles touchées ont moins de 1 tache / 10 ceps,
- 16 % des parcelles touchées ont 1 à plusieurs taches/cep.

Des repiquages sur inflorescences sont observés dans l'ensemble des unités agroclimatiques. **Le nombre de parcelles concernées est en augmentation.** La fréquence des symptômes peut sur quelques parcelles atteindre 25 % d'organes touchés.

La maladie est en phase épidémique.

D'après la modélisation arrêtée au 27 mai :

- MILSTOP : les conditions météorologiques enregistrées entre le 21 et le 27 mai engendrent des contaminations primaires et/ou secondaires sur la totalité des stations héraultaises, avec des niveaux de risque moyen à fort. Les sorties de symptômes des contaminations primaires sont attendues à partir du 4 juin, celles des contaminations secondaires à partir du 26 mai.

L'indice de risque mildiou est **en forte augmentation** sur toutes les stations.

- Potentiel Système : le niveau de risque s'est maintenu à un niveau très fort sur l'ensemble du département.

Depuis le 18 mai, toute pluie supérieure à 3 mm a été contaminatrice. Ces prochains jours, de nouvelles pluies sont annoncées. Compte tenu du niveau de risque, chaque pluie entraîne des contaminations de masse sur tout le département.

Pyrénées – Orientales

La maladie est aujourd'hui identifiée dans de nombreux secteurs et communes sur feuilles et sur grappes.

Ce sont les pluies, orages et humidités sur la végétation avec des températures supérieures à 11°C qui depuis les 5-7 mai font apparaître ces symptômes.

De nombreux repiquages sont sortis fin de semaine dernière en zone Littorale, Cru Banyuls, Aspres Premiers Coteaux, Rivesaltais, Albères, Vallespir, Riberal, Bas Conflent, Vallée de l'Agly.

Depuis les orages des 12 et 13 mai, d'autres contaminations plus importantes, liées à diverses intensités orageuses (14,15,18, 19, 22 et 23 mai) ont eu lieu et apparaissent régulièrement sur ces zones.

Les orages à venir vont accentuer le développement de la maladie. En fonction de leurs intensités, les contaminations seront massives. S'ils n'ont pas lieu et sans humidité, le risque d'extension de la maladie restera plus faible en toutes zones.

Le niveau de risque est maintenu à un niveau très fort sur l'ensemble du vignoble départemental.

Depuis le 18 et 19 mai, toutes les pluies supérieures à 3 mm ont été contaminantes.

Mesures prophylactiques

- Eliminer les pampres, ébourgeonnez les plantiers,
- maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang et limitez au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche,
- raisonner les travaux d'entretien du sol (préservez les passages du tracteur pour être en mesure de réaliser les 1ers traitements même en cas de pluies notamment dans les parcelles à mauvaise portance).

Evaluation du risque

Le risque est très fort sur toute la région Languedoc Roussillon. Observer activement tout symptôme, consulter la météo et rester vigilant à l'annonce d'une nouvelle pluie.

OIDIUM

Aude

Le stade de forte sensibilité (floraison) débute ou est atteint sur les cépages précoces (Chardonnay, Pinot, merlot...).

Des drapeaux et repiquages sont toujours observés sur Carignan en toutes zones du département.

De nouveaux symptômes issus de contamination primaire sont observés sur cépages sensibles (Chardonnay, Pinot...).

Gard

La maladie est peu apparente dans le vignoble à l'exception de quelques taches sur feuilles qui sont observées dans des parcelles sensibles notamment de Roussanne, Clairette et Chardonnay.

Hérault

Par unité agroclimatique, le stade dominant observé sur le cépage Carignan, est le suivant :

- « onze – douze feuilles » (stade 18) dans la Vallée de l'Orb-Lodévois et le Nord Montpelliérais ;
- « tout début de floraison, chute des premiers capuchons floraux » (stade 19 ou BBCH 61) dans le Minervois, les Hauts Coteaux, le Biterrois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et le Montpelliérais.

De nouveaux repiquages sur feuilles sont notés :

- dans les parcelles à drapeaux (Carignan) dans le Minervois, les Hauts Coteaux, le Biterrois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais,
- sur cépages sensibles dans le Minervois, les Hauts Coteaux, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et le Montpelliérais,
- dans des situations non sensibles dans la Moyenne Vallée de l'Hérault.

De nouveaux repiquages sur inflorescences sont observés dans les Hauts Coteaux, le Biterrois, la Moyenne Vallée de l'Hérault et le Montpelliérais. Leur fréquence peut atteindre ponctuellement 52 % des organes touchés.

Si dans son ensemble, l'évolution de la maladie est assez lente, dans quelques parcelles, elle peut être très importante.

Pyrénées-Orientales

Les symptômes sur feuilles sont présents sur tous cépages. La fréquence et l'intensité d'attaque continuent leur progression.

Des symptômes sur grappes au niveau des pédicelles sont visibles dans le vignoble.

Estimation du risque

On est dans la période de forte sensibilité de la vigne, stade « onze – douze feuilles » (stade 18). La fréquence et l'intensité de la maladie sont en augmentation. Poursuivre les observations et rester vigilant.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Eudémis

Vignoble régional

Le vol de 1^{ère} génération se termine ou est terminé selon les différentes zones.
Le début de vol de 2^{ème} génération est annoncé par la modélisation (LOB) à partir du 04 juin.
Pour le suivre correctement, changez vos glus et capsules dans chacun de vos pièges.

Aude

Le vol de 1^{ère} génération est terminé sur tous les secteurs, y compris en zone tardive. Des pontes sont toutefois détectées en toutes zones du département.

Des glomérules et larves L2 et L3 sont observés en zone précoce (littorale, Corbières et Minervois précoce). Sur les secteurs sensibles, le niveau d'infestation peut dépasser 10 glomérules pour 100 grappes.

Les tout premiers glomérules sont observés en zones tardives (Malepère-Razès, Carcassonnais, Limouxin, Cabardès, Hautes Corbières et Minervois tardif).

Gard

Le vol de 1^{ère} génération a globalement été faible. A notre connaissance, les seuils d'intervention de 8 chenilles pour 10 inflorescences suite aux saumurages réalisés n'ont pas été dépassés.

Hérault

Le vol d'eudémis de 1^{ère} génération est terminé.

Les saumurages réalisés ce début de semaine montrent des effectifs de larves généralement faibles à moyens (de 0 % à 45 % de larves). Dans une parcelle visitée, il atteint 210 larves pour 100 inflorescences. Les larves sont de stade L1 à L5 mais majoritairement de stade L3 et L4.

Les seuils de nuisibilité sont rarement atteints dans les parcelles observées.

La présence de glomérules (jusqu'à 80 % mais généralement de 0 à 36 %) se généralise à toutes les zones.

Pyrénées-Orientales

Quelques papillons sont encore observés dans les pièges dans les secteurs tardifs du vignoble.

Les glomérules sont observés dans de nombreux secteurs, leur nombre augmente mais reste d'un niveau moyen pour le moment.

Des larves de stade L3 – L4 sont visibles dans les glomérules.

Evaluation du risque

Les seuils de nuisibilité sont de 50 larves (raisins de table - parcelles à forte valeur ajoutée) à 80 larves pour 100 inflorescences.

Risque faible à moyen pour cette 1^{ère} génération

Cryptoblabès gnidiella



Aude, Gard et Hérault

Aucune prise n'est enregistrée cette semaine.

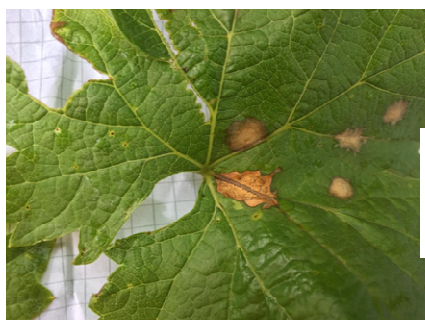
Pyrénées-Orientales

Des papillons sont observés dans les secteurs du Cru Banyuls et des Aspres 1^{ers} coteaux.

Evaluation du risque

Le risque est très faible.

BLACK ROT



Taches de black rot



Aude

Pas de nouveau symptôme cette semaine.

Gard

Seules quelques rares parcelles montrent une progression significative des symptômes (Bassin Alésien Salavès, Uzège) probablement issus des pluies du 5 au 9 mai. La situation dans le département n'est à ce jour pas inquiétante.

Les différents épisodes pluvieux du 13 et 14 et du 19 au 22 mai peuvent également avoir engendré de nouvelles contaminations ou des repiquages lorsque des taches fructifères étaient présentes (pycnides).

Hérault

Cette semaine, on note peu d'évolution des symptômes avec quelques nouvelles taches dans des parcelles où la maladie était présente en 2017 et/ou 2016 mais bien contrôlée (Hauts Coteaux et Basse Vallée de l'Hérault) et dans une parcelle sans historique (Basse Vallée de l'Hérault).

Pyrénées-Orientales

Des taches sont toujours visibles dans les différents secteurs du vignoble où il est présent. Ces symptômes sont sur feuilles, sur rameaux et sur inflorescences.

Cette maladie est en constante progression sur ces différents secteurs depuis 3 ans.

Evaluation du risque

Les conditions climatiques sont toujours favorables au développement de la maladie. Il convient de surveiller particulièrement les parcelles à risque fort, avec perte de récolte en 2017 et/ou 2016, ainsi que celles où la maladie était présente en 2017 et /ou 2016, mais bien contrôlée.

POURRITURE GRISE

Aude

De nouveaux symptômes sur feuilles sont observés sur l'ouest du département (Limouxin, Malepère, Carcassonnais). Ces symptômes peuvent ponctuellement être observés sur plus de 1 cep sur 5.



Hérault

Pas de nouveau symptôme observé cette semaine.

Pyrénées - Orientales

Des symptômes sur feuilles sont visibles dans quelques parcelles du vignoble.

Evaluation du risque

A ce niveau de symptôme sur feuilles, le risque reste faible. Surveillez l'apparition de symptômes notamment sur grappes et l'évolution des stades phénologiques.

CICADELLE VERTE

Hérault

Quelques larves sont visibles sans jamais dépasser le seuil de nuisibilité dans les parcelles observées.

Pyrénées-Orientales

Des larves sont observées, leur nombre augmente sensiblement mais reste faible. Le seuil de nuisibilité est loin d'être atteint.

Evaluation du risque

Le seuil de nuisibilité est de 200 larves pour 100 feuilles observées.

ERINOSE

Vignoble régional

La fréquence de détection est stable.

Aude

La fréquence de parcelles affectées n'évolue plus. L'intensité des dégâts tend à décroître (dilution suite au développement végétatif). A l'exception de certaines jeunes vignes (plantiers) les dégâts ne sont pas préjudiciables.

Gard

Des symptômes de faible intensité sont observés en tous secteurs du département.

Hérault

La présence des symptômes est observée notamment sur cépages sensibles. Leur fréquence peut être régulière mais souvent de faible intensité.

Pyrénées-Orientales

Les symptômes se diluent un peu avec la pousse active de la vigne.

Evaluation du risque

Le risque est faible.

Depuis 2 ans, une recrudescence des symptômes est observée sur cépages sensibles notamment.

La surveillance des symptômes doit être réalisée dans ces parcelles ayant subi de fortes attaques lors des campagnes précédentes.

EUTYPIOSE

Vignoble régional

La présence de symptômes est visible sur certaines parcelles.

Mesures alternatives

Repérer et marquer les souches malades pour un recépage en hiver. Il est envisageable de réaliser un recépage en vert.

ACARIENS

Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée même si des acariens nuisibles sont ponctuellement visibles sans jamais atteindre le seuil, à ce jour.

Quelques symptômes sur feuilles sont notés dans certaines parcelles.

Evaluation du risque

Le seuil de nuisibilité à cette période est de 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

RAVAGEURS SECONDAIRES

Escargots

Vignoble régional

Ils sont toujours observés dans quelques parcelles. Les dégâts sont rarement préjudiciables jusqu'à présent.

Evaluation du risque

Le risque existe dans les parcelles tardives.



Cigariers



Aude

Des adultes de cigariier sont toujours observées en Malepère. Les symptômes « cigares » sont également observés et sont en progression modérée. Les niveaux de dégâts restent acceptables à ce jour (<1 « cigare » par souche).

Gard

Des dégâts de cigariers sont observés très ponctuellement.

Hérault

Des observations sont faites au vignoble localement. Les dégâts sont spectaculaires mais restent peu préjudiciables.

Evaluation du risque

L'estimation du risque reste faible

Malacosomes du Portugal

Hérault

Des observations sont faites au vignoble localement. Les dégâts sont peu préjudiciables.

Evaluation du risque

L'estimation du risque reste faible.

Xylena obsoleta

Aude

Des chenilles sont toujours observées ponctuellement sur l'ouest du département (Malepère-Razès). Malgré la voracité de ce ravageur, les niveaux de dégât restent faibles.

Evaluation du risque

L'estimation du risque reste faible

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoides et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoides en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, ADVAH, Cave d'Ouveillan, Dubreucq, Civam bio, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, Fredon LR, IFV.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.